



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme WENGLER Sandrine
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Loupershouse, le 03.01.2018



Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Jean-Claude KRATZ
Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. FESERT Daniel
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Loupershouse, le 03.01.2018



Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Jean-Claude KRATZ
Maire